



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 05 novembre 2014



INVESTISSEMENTS

8 – INVESTISSEMENTS METRO

8.9 – Prolongement Ligne B - Avenant n°1 au marché n° 1 2012 10326 M conclu avec l'entreprise GEOTEC SAS pour les prestations de reconnaissances géotechniques du prolongement de la ligne B de métro – Approbation de l'avenant.

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2006.07.04.11.2 du 4 juillet 2006, le Comité Syndical approuvait le programme du prolongement de la ligne B en métro automatique VAL entre Ramonville et Labège.

A l'issue de la consultation lancée par le SMTC, le mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération était confié à la SMAT par délibération D.2007.03.29.4.1 du 29 mars 2007.

Par délibération D.2012.06.08.2.2 du 8 juin 2012, le Comité Syndical approuvait les principes d'organisation de la conception du prolongement de la ligne B.

Par délibération D.2012.10.03.15.1 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical autorisait la SMAT à signer le marché à bon de commande n° 1 2012 10326 M d'une durée de 2 ans avec l'entreprise GEOTEC SAS concernant les prestations de reconnaissances géologiques et hydrogéologiques, essais géotechniques, auscultation et diagnostic des voiries existantes, reconnaissance des sols de fondations pour l'exécution des ouvrages souterrains et aériens, reconnaissances du bâti, reconnaissances des réseaux et divers autres travaux éventuels en relation avec ces reconnaissances pour un montant maximum de 400 000 € HT (valeur août 2012).

Le présent avenant n°1 a pour objet d'intégrer au marché des prix nouveaux pour divers essais et prestations complémentaires qui sont demandés notamment par le contrôleur technique suite aux premiers résultats des reconnaissances géotechniques pour la zone souterraine du projet.

Les nouveaux prix suivants sont créés au BPU :

N° ITEM	Désignation	Unités	P.U. (HT €)
Sondage de reconnaissance			
PN 108	Rebouchage au coulis + mise à disposition d'une pompe	ml	40
Essais in-situ			
PN 205bis	Tubage provisoire du trou diam 140mm	ml	30
PN 215bis	Plus value pour sondages en milieu aquatique (Canal)	Ft	1000
Essai au micromoulinet			
PN 407	Essai au micromoulinet	Ft	3172
Equipement piézométrique			
PN 408	Equipement piézométrique 103/114 mm	ml	30
Assistance technique essai Lefranc			
PN 409	Assistance technique pour essai Lefranc	Ft	3716
Analyse en laboratoire			

PN 522	Mesure de perméabilité (moule proctor)	U	300
PN 523	Teneur en MO	U	50
Aménagement accès			
PN 701	Location pelle pour aménagement	1/2j	400
PN 702	Transfert des caisses à carottes	Ft	2000

Cet avenant est sans incidence financière sur le montant maximum du marché.

* *
*

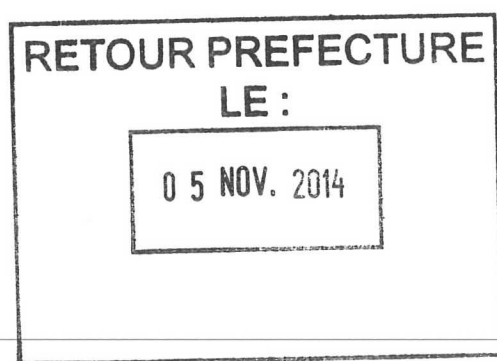
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 1 2012 10326 M à conclure avec GEOTEC SAS.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and a curved flourish.

Jean-Michel LATTES



REÇU

le

05 NOV. 2014

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

PROLONGEMENT DE LA LIGNE B

RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES

AVENANT n°1

**1 2012 10326 M
SEPTEMBRE 2014**

TITULAIRE : Geotec



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT.....	3
ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DES DELAIS.....	3
ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APORTEES SUR LES PRIX	3
ARTICLE 4 – MONTANT DU MARCHÉ	3
ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ.....	4

PREAMBULE

Le marché à bon de commande n° 1 2012 10326 M été notifié le 7 novembre 2012 à la société GEOTEC pour un montant maximum de 400 000 € HT et un délai global de 2 ans.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 a pour objet d'intégrer au marché des prix nouveaux pour divers essais et prestations complémentaires suite aux premiers résultats des reconnaissances géotechniques pour la zone souterraine du projet.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DES DELAIS

Pas de modifications apportées en termes de délais.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES SUR LES PRIX

Les nouveaux prix suivants sont créés au BPU :

N° ITEM	Désignation	Unités	P.U. (HT €)
Sondage de reconnaissance			
PN 108	Rebouchage au coulis + mise à disposition d'une pompe	ml	40
Essais in-situ			
PN 205bis	Tubage provisoire du trou diam 140mm	ml	30
PN 215bis	Plus value pour sondages en milieu aquatique (Canal)	Ft	1000
Essai au micromoulinet			
PN 407	Essai au micromoulinet	Ft	3172
Equipement piézométrique			
PN 408	Equipement piézométrique 103/114 mm	ml	30
Assistance technique essai Lefranc			
PN 409	Assistance technique pour essai Lefranc	Ft	3716
Analyse en laboratoire			
PN 522	Mesure de perméabilité (moule proctor)	U	300
PN 523	Teneur en MO	U	50
Divers			
PN 701	Location pelle pour aménagement	1/2j	400
PN 702	Transfert des caisses à carottes	Ft	2000

ARTICLE 4 – MONTANT DU MARCHE

Le montant maximum du marché n'est pas modifié.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure à la date de signature du présent avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse le, 19 septembre 2014

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le Titulaire

“Lu et Approuvé”

La SMAT

Xavier BONNEAU

Directeur

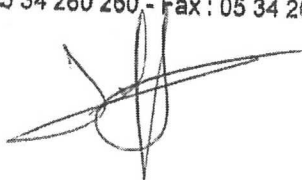
GEOTEC Toulouse

8, avenue Hermès

Z.A. de Montredon

31240 L'UNION

Tél : 05 34 260 260 - Fax : 05 34 260 261





PROLONGEMENT DE LA LIGNE B

RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU) Prix nouveaux

SEPTEMBRE 2014

Titulaire : GEOTEC

L. DUFFAU
Chargé d'Affaires
Le 23 septembre 2014
de GEOTEC Toulouse

8, avenue Hermès
Z.A. de Montredon
31240 L'UNION

Tél : 05 34 260 260 - Fax : 05 34 260 261



**RECONNAISSANCES GEOLOGIQUES
BORDEREAU DE PRIX
PRIX NOUVEAUX
PLB**

N° des Prix	DEFINITION DES PRIX	Prix Unitaires Euros H.T.
PN 108	100 – SONDAGES DE RECONNAISSANCES GEOLOGIQUES Rebouchage des sondages de reconnaissances Ce prix rémunère au mètre linéaire l'ensemble des prestations nécessaires à l'exécution du rebouchage des sondages de reconnaissances géotechniques au coulis de bentonite/ciment (dosage à l'approbation du MOE) y compris le matériel à mettre en œuvre (énergie, pompe, flexible, etc.) LE METRE LINEAIRE H.T. : ____quarante____ Euros_et _____cents	40.00
PN 205bis	200 – ESSAIS "IN SITU" Tubage provisoire du trou diam 140mm Ce prix rémunère au mètre linéaire l'ensemble des prestations nécessaires pour le tubage provisoire du trou en diamètre 140mm. LE METRE LINEAIRE H.T. : ____trente____ Euros_et _____cents	30.00
PN 215bis	Plus-value pour sondages en milieu aquatique (Canal) Ce prix rémunère au forfait l'ensemble des plus-values nécessaires à la réalisation des sondages en milieu aquatique quelle que soit la profondeur. LE FORFAIT H.T. : ____mille____ Euros_et _____cents	1000.00
	400 – EQUIPEMENT PIEZOMETRIQUE	
PN 407	Essai au micromoulinet Ce prix rémunère au forfait l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de l'essai au micromoulinet comprenant : l'assistance téléphonique, l'unité de mesure , la mise à disposition d'une pompe et le pompage, la mesure de flux, l'interprétation des résultats et la fourniture d'énergie électrique. LE FORFAIT H.T. : ____trois mille cent soixante douze____ Euros_et _____cents	3172.00

N° des Prix	DEFINITION DES PRIX	Prix Unitaires Euros H.T.
PN 408	Equipement piézométrique 103/114mm Ce prix rémunère au mètre linéaire l'ensemble des prestations nécessaires à l'équipement piézométrique : tube lanterné acier ou plastique avec chaussette géotextile, bouchon de fond, protection de tête par bouche à clé ou capot, diamètre utile 103/114mm. LE METRE LINEAIRE H.T. : __trente_____ _____Euros_et _____cents	30.00
PN 409	Assistance technique pour essai Lefranc Ce prix rémunère au forfait les frais de déplacement d'un ingénieur sur site quel que soit le nombre d'essais, la mise à disposition d'un ingénieur (journée ou demi-journée) autant de fois que nécessaire et la note de suivi. LE FORFAIT H.T. : __trois mille sept cent seize_____ _____Euros_et _____cents	3716.00
500 – ANALYSE EN LABORATOIRE		
PN 522	Mesure de Perméabilité en laboratoire sur moule Proctor L'UNITE H.T. : ____trois cents_____ _____Euros_et _____cents	300.00
PN 523	Teneur en Matière Organique L'UNITE H.T. : ____cinquante_____ _____Euros_et _____cents	50.00
700 – DIVERS		
PN 701	Location d'une pelle pour aménagement Ce prix rémunère, à la demi-journée, la location d'une pelle pour réaliser les aménagements, accès et plateformes nécessaires à la réalisation des sondages de reconnaissances. La ½ journée H.T. : ____quatre cents_____ _____Euros_et _____cents	400.00
PN 702	Transfert des caisses à carottes Ce prix rémunère au forfait les opérations de préparation, de transport et de dépose soignée des caisses à carottes dûment identifiées vers le lieu désigné par le maître d'ouvrage. Les caisses seront disposées sur des palettes. Chaque sondage sera clairement identifié par une inscription de type "PLB – Sondages carotté SC-XX-ARC-XX + Pz". Les sondages seront disposés par ordre croissant, et les profondeurs des échantillons seront nettement visibles. Les palettes seront déposées afin de garantir la circulation piétonne autour d'elles. Le dépôt sera effectué en présence du maître d'œuvre, qui valide l'installation en fin de prestation, et en présence du titulaire. LE FORFAIT H.T. : __deux mille_____ _____Euros_et _____cents	2000.00